

SPIEL- UND TURNIERREGLEMENT RÈGLEMENT DE JEU ET TOURNNOI



SWISS DARTS ASSOCIATION
SCHWEIZERISCHER DARTS VERBAND
ASSOCIATION SUISSE DE FLÉCHETTES
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DI FRECCETTE
ASSOCIAZIUN SVIZRA CUN FRIZZA



MISSION

Vers. 01.01.26

SOMMAIRE

1)	SECTION GÉNÉRALE.....	28
2)	DEMANDE D'ADHÉSION	28
3)	DONNÉES DES CLUBS / OBLIGATION DE DÉCLARATION	28
4)	RETRAIT DE L'ADHÉSION	29
5)	LICENCES.....	30
6)	CHANGEMENT DE CLUB	31
7)	CHANGEMENT DE NOM DES CLUBS MEMBRES	32
8)	INSTALLATIONS / LOCAUX	32
9)	RÈGLES GÉNÉRALES DE JEU.....	34
10)	RÈGLEMENT ANTIDOPAGE.....	35
11)	DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE.....	36
12)	CLASSEMENT SDA	43
13)	COUPE SUISSE SDA PAR ÉQUIPE	44
14)	CHAMPIONNATS SUISSES SDA	44
15)	MASTERS SDA.....	45
16)	TOURNOIS DE CLASSEMENT SDA.....	45
17)	CADRE DE L'ÉQUIPE NATIONALE SDA	51
18)	SANCTIONS ET AMENDES	55
19)	DISPOSITIONS FINALES	55
	ANNEXE 1	56

ÄNDERUNGSPROTOKOLL / REGISTRE DES MODIFICATIONS

*Dieses Dokument wird bei Bedarf angepasst

Änderung Modification	Verfasser Auteur	Genehmigung Autorisation	Datum* Date*
Draft erstellt <i>ébauche élaborée</i>	Vorstand <i>Comité</i>	<i>Vorstand Comité</i>	11.01.2011
Komplette Neufassung durch den Vorstand. <i>Nouvelle version complète par le comité</i>	Vorstand <i>Comité</i>	Generalversammlung <i>Assemblée générale</i>	29.08.2011
Komplette Überarbeitung durch den Vorstand. <i>Révision complète par le comité</i>	Vorstand <i>Comité</i>	<i>Vorstand Comité</i>	26.08.2024
Diverse Präzisierungen einzelner Abschnitte, Anpassung Turnierkategorien und SDA- Ranglistenpunkte <i>Diverses précisions apportées à certaines sections, adaptation des catégories de tournois et des points au classement SDA</i>	Vorstand <i>Comité</i>	<i>Vorstand Comité</i>	25.08.2025

1) SECTION GENERALE

- 1.1. La SWISS DARTS ASSOCIATION (SDA) est membre de la WORLD DARTS FEDERATION (WDF) et se soumet principalement à ses règles.
- 1.2. Tous les clubs membres sont soumis aux règles de la SWISS DARTS ASSOCIATION.
- 1.3. La SDA applique le principe d'égalité entre hommes et femmes.
- 1.4. Les clubs membres s'engagent à respecter les règlements intérieurs et les directives antidopage applicables au sport de fléchettes.
- 1.5. Les clubs membres et la SDA s'engagent en outre dans le cadre de la protection de la jeunesse, à protéger les jeunes joueurs de toutes exactions ou le cas échéant à signaler tout méfait.
- 1.6. Toute atteinte au règlement de jeu et de tournoi peut être punie avec des sanctions et/ou d'amendes. Celles-ci sont notifiées dans le catalogue des émoluments de la SDA.
- 1.7. Toutes les communications devront se faire par lettre ou par E-mail ; La SDA recommande les communications par E-mail.

2) DEMANDE D'ADHÉSION

- 2.1. Tout club sportif exerçant en Suisse le sport de fléchettes peut devenir membre de la SDA ; Voir les statuts sous paragraphe 2 (Adhésion).
- 2.2. Une demande dûment remplie accompagnée de tous les documents nécessaires doit être envoyée à la SDA.
Les documents doivent être pris sur le site internet de la SDA www.darts.ch.
- 2.3. Pour obtenir la pleine adhésion active, il faut prendre au moins 10 licences ; Voir sous paragraphe «5) LICENCES» dans ce document.
- 2.4. Toute équipe d'un nouveau membre de la SDA débute dans la ligue inférieure.
- 2.5. Avec son admission dans la SDA, le club s'engage à respecter toutes les règles et directives établies par la SDA ainsi que les directives et règles d'autres organisations (WDF, WADA, etc.) que la SDA s'est elle-même engagée à respecter.

3) DONNEES DES CLUBS / OBLIGATION DE DECLARATION

- 3.1. Les clubs membres sont tenus de communiquer leurs coordonnées actuelles au secrétariat de la SDA. Tous les clubs membres doivent correctement remplir cette tâche. Il y a obligation de déclaration auprès de la SDA.

- 3.2. Toutes modifications dans les coordonnées ou/et dans les signatures d'un club membre doivent être impérativement signalées. Ces changements doivent être signalés dans un délai d'une semaine au secrétariat de la SDA.
- 3.3. La SDA communique avec les clubs membres au moyen des coordonnées qu'ils ont spécifiées. Tout manquement dû à des coordonnées manquantes ou erronées sera à la charge des membres.
- 3.4. Toutes les données de base des clubs figurant sur la fiche d'informations (local du club, adresse, jour de match, etc.) sont valables pour toute une saison. En cas de modifications de ces données pendant la saison, chaque club doit faire en sorte que la SDA ainsi que les clubs jouant dans la même ligue en aient connaissance au moins une semaine à l'avance.
Cette déclaration doit se faire par écrit ou par E-mail à l'adresse officielle des clubs et du comité de la SDA.
Si le délai d'une semaine ne peut être respecté, la déclaration doit être faite au préalable par téléphone.
- 3.5. Toutes déclarations sur les résultats des championnats, les résultats des tournois ou les rapports doivent être adressés aux adresses officielles des associations. Les adresses actuelles sont publiées sur www.darts.ch.
- 3.6. Toutes modifications des statuts des clubs membres doivent être signalées conformément au paragraphe 2 des statuts de la SDA en vigueur (adhésion).
- 3.7. Les équipes des clubs non retirées seront automatiquement reversées dans les ligues respectives. L'inscription d'une nouvelle équipe doit se faire au plus tard pour le 30 juin. Les clubs qui désirent retirer une ou leurs équipes pour la saison suivante doivent le signaler par écrit jusqu'au 30 juin à l'association.
- 3.8. Pour les équipes retirées après cette date ou de manière non réglementaire, les frais indiqués dans le catalogue des émoluments seront facturés aux clubs.

4) RETRAIT DE L'ADHÉSION

- 4.1. Le retrait de l'adhésion à la SDA est prévu au paragraphe 2 des statuts (ADHESION > départ).

5) LICENCES

- 5.1. Tout club avec une équipe doit inscrire au moins 10 joueurs. Pour toute équipe supplémentaire, il faut 8 joueurs de plus. Si un club en inscrit moins que requis, les joueurs manquants seront facturés et pourront être inscrits au cours de la saison. Les licences non utilisées ne seront pas remboursées à la fin de celle-ci. Les inscriptions sont à envoyer à l'aide de la carte d'inscription officielle au secrétariat de la SDA jusqu'au 30 juin. Le paiement des licences est à faire jusqu'au 31 juillet.
- 5.2. Les cartes d'inscriptions sont à remplir électroniquement (plus 1 photo récente), avec la « déclaration d'engagement sur le doping ». Elles sont à envoyer au secrétariat des licences de la SDA.
- 5.3. Les cartes d'inscriptions qui comportent des erreurs ne seront pas acceptées et devront être renvoyées à nouveau.
- 5.4. La carte d'inscription est à remplir par un membre du comité du club ; Sinon elle ne pourra pas être acceptée et devra être renvoyée à nouveau à la SDA.
- 5.5. La licence junior pour les joueuses et joueurs, qui ont 18 ans dans l'année, est valable pour toute la saison.
- 5.6. Seules les inscriptions supplémentaires complètes et accompagnées de tous les documents (carte d'inscription et photo) seront traitées si elles parviennent au secrétaire des licences au plus tard le lundi avant la participation du joueur.
- 5.7. Des demi-licences sont réservées aux joueurs participant uniquement au 2^{ème} tour de la saison.
- 5.8. Le numéro de licence sera communiqué par le secrétaire des licences.
- 5.9. Les licences sont reconduites pour chaque nouvelle saison, sauf communication de retrait par le club.
- 5.10. Tout changement de coordonnées du joueur devra être signalé au secrétaire des licences sous 14 jours.
- 5.11. La licence d'un joueur peut être retirée par la SDA à tout moment pour de justes motifs et elle ne sera pas remboursée.
- 5.12. Les licences qui ne sont pas à renouveler devront être annoncées au secrétaire des licences jusqu'au 30 juin.
- 5.13. Les détenteurs de la Tourcard PDC ne peuvent pas recevoir une licence SDA et ne peuvent pas participer au Championnat SDA.

Tableau 1: Délais

Pflicht	Date
Adhésion d'un nouveau club	31 mai
Annonce d'une nouvelle équipe	30 juin
Retrait d'une équipe existante	30 juin
Annonces de licences	30 juin
Retrait de licences	30 juin
Paielements des licences	31 juillet
Joueurs supplémentaire (paiement incl.)	Lundi avant le tour
Changement de local	7 jours avant
Changement d'adresse du joueur	14 jours

6) CHANGEMENT DE CLUB

- 6.1. Un changement de club (changement d'équipe) des joueurs de ligue ne peut avoir lieu qu'en dehors de la saison.
- 6.2. En cas de changement, de départ ou de non-renouvellement de la licence SDA, le club actuel doit le signaler au secrétaire des licences.
- 6.3. Le joueur doit satisfaire à ses obligations statutaires vis-à-vis du club actuel. Il ne pourra prétendre à aucune nouvelle licence SDA jusqu'à leur entière satisfaction.
- 6.4. Le joueur doit satisfaire à ses obligations statutaires vis-à-vis du club actuel, si ce n'est pas le cas, le club doit le signaler au secrétaire des licences et peut demander par écrit et avec des justifications un blocage de la licence.
- 6.5. Les joueurs ne peuvent être suspendus par l'association qu'au niveau national (« liste noire »). La décision revient au comité de la SDA.
- 6.6. Des suspensions de licences par l'association sont prononcées si le club du joueur licencié ne respecte pas ses obligations (par exemple retrait d'équipe ou sortie de l'association) ou selon 6.3 pour des cas particuliers.
- 6.7. En cas de suspension d'un joueur par un club, celui-ci doit le libérer par écrit auprès du secrétariat des licences de la SDA.
- 6.8. La suspension d'une licence peut être demandée auprès de l'association pour des clubs ainsi que pour des joueurs individuels. Le comité SDA décide ensuite de l'acceptation ou du refus de la demande et d'une éventuelle participation aux frais auprès du demandeur.
- 6.9. Le nouveau club doit remplir une carte d'inscription avec 1 photo et l'envoyer au secrétaire des licences.

7) CHANGEMENT DE NOM DES CLUBS MEMBRES

- 7.1. Les clubs membres peuvent changer de nom en raison d'un changement de lieu ou pour toute autre raison, sans devoir quitter leur place de la ligue. Pour cela, le comité de la SDA doit donner son consentement écrit.
- 7.2. En cas de changements de nom dus à une division ou création d'un nouveau club, une nouvelle adhésion doit être requise ; à ce sujet, voir le point 2 « Demande d'adhésion ».

8) INSTALLATIONS / LOCAUX

- 8.1. Les matchs de championnat doivent être disputés sur des cibles Bristle officielles approuvées par la WDF.
- 8.2. Les cibles doivent être propres et en bon état. Les segments doivent être plats et clairement séparés par couleur (aucune fibre de sisal ne doit dépasser, aucun relief). Chaque segment doit être clairement délimité par l'araignée (pas de segments cassé sur l'araignée).
- 8.3. Les cibles doivent être propres et en bon état. Les segments doivent être plats et clairement séparés par couleur (aucune fibre de sisal ne doit dépasser, aucun relief). Chaque segment doit être clairement délimité par l'araignée (pas de segments cassé sur l'araignée).
- 8.4. Lors de matchs de championnat, les capitaines d'équipe ont le droit de faire changer les cibles de jeu non réglementaires.
- 8.5. Le centre de la cible doit se situer à 173 cm du sol. La distance minimale de tir est de 237 cm à partir de la surface de la cible. La distance minimale de tir de 237 cm est marquée au sol par une barre (butée). La butée mesure au moins 38 mm, au plus 55 mm de haut et au moins 61 cm de long.
- 8.6. Chaque local utilisé pour le championnat de la SDA doit présenter les indications complètes des mesures et un croquis des lieux au comité de la SDA. Le comité de la SDA se réserve le droit de contrôler les installations à tout moment.
- 8.7. Pour les championnats, la SDA est en droit de refuser des installations ou des locaux, ou d'exiger des aménagements afin d'assurer un déroulement correct de la ligue.
- 8.8. Dans le croquis joint en annexe (fig. 1), sont indiquées les mesures minimales. Toutes mesures inférieures à ces données minimales doivent être approuvées par écrit par l'association.
- 8.9. Les distances de jeu et les mesures doivent précisément être respectées. Elles doivent pouvoir être contrôlées sur demande à tout moment, (voir la fiche de mesures fig. 1 pour installations de championnats IC à la fin du règlement).
- 8.10. Seule une rencontre peut être disputée par installation de championnat et par jour de match. S'il est possible d'utiliser plusieurs installations en même temps, celles-ci doivent être séparées.

-
- 8.11. Il y a interdiction générale de fumer dans la zone de jeu.
Les mesures de prévention des incendies sont à respecter
 - 8.12. L'espace entre la butée et la cible ne doit comporter aucun objet ni obstacle.
 - 8.13. Les tableaux ou écrans doivent être fixés à droite, à gauche ou au-dessus des cibles. Le joueur à la butée doit pouvoir clairement voir son score.
 - 8.14. Il faut s'assurer que la lumière de chaque cible de championnat est suffisante. Elle doit être réglée de sorte que les fléchettes plantées ne projettent qu'un minimum d'ombre.
Une cible doit au moins être équipée de 100 W (ampoules) ou d'agents lumineux (halogènes, lampes FL, etc.) possédant au moins la même intensité lumineuse.
 - 8.15. Le système d'éclairage doit être placé de telle sorte que les joueurs placés derrière la butée ne soient pas aveuglés.
 - 8.16. Les cibles d'échauffement doivent être séparées dans la mesure où elles se trouvent sur le même mur que les cibles de championnat.
 - 8.17. Les joueurs ne doivent pas être dérangés par des joueurs à l'échauffement.
 - 8.18. Le local de jeu doit être aménagé de sorte qu'au moins 25 personnes puissent s'y tenir et que le déroulement du match ne soit pas perturbé. Il doit y avoir des places assises pour au moins la moitié des personnes présentes.
 - 8.19. Le local doit posséder des fenêtres ou avoir une aération suffisante. La hauteur de la pièce doit être d'au moins 2,40 mètres.
 - 8.20. Aucune machine ou appareils se déclenchant automatiquement (tels que compresseurs, pompes d'eaux usées, systèmes d'aération, etc.) ne doivent se trouver dans la pièce pour ne pas perturber le déroulement du match.
 - 8.21. Le jour du match à partir de 12h00 ainsi que pendant toute la durée du match, la température de la pièce doit au moins être égale à 20°C. La température ambiante doit pouvoir être contrôlée à tout moment (thermomètre).
 - 8.22. Le sol de la zone de jeu doit être constitué ou recouvert de telle sorte que les fléchettes tombant sur le sol ne soient pas endommagées (pas de béton, de dalles de céramique, etc.). Ceci vaut également pour les installations d'échauffement.

9) RÈGLES GÉNÉRALES DE JEU

- 9.1. En individuel, on débute en simple et en double avec 501 points pour atteindre le score de zéro point.
- 9.2. Le jeu commence par un départ libre et se termine à zéro par une volée dans un segment double.
- 9.3. Le joueur de l'équipe noté en premier dans le tableau tire sur la Bull. En double les partenaires ont le choix pour tirer sur la Bull. Le vainqueur commence la partie et tous les legs impairs, y compris le leg décisif.
- 9.4. Seules comptent les fléchettes qui restent plantées dans la cible après une volée (lancer de trois fléchettes) ou dont la pointe touche la surface de la cible. Elles ne comptent que si elles sont ôtées par le joueur lui-même. Les fléchettes qui rebondissent sur la cible, se plantent dans d'autres fléchettes ou sont sorties par d'autres fléchettes sont considérées comme lancées et ne peuvent être rejouées.
- 9.5. Les fléchettes qui pendant le lancer tombent sur le sol sans qu'il y ait eu un geste visible de lancer sont considérées comme n'ayant pas été lancées.
- 9.6. À tout moment pendant sa volée, le joueur a le droit de demander au scoreur le nombre de points totalisés par les fléchettes lancées et/ou le nombre de points restants pour atteindre zéro. Il ne lui est cependant pas autorisé de demander comment il doit terminer le match. Voir également « Directives pour arbitres ».
- 9.7. Le score annoncé par le scoreur n'est valable que si les fléchettes sont restées plantées dans la cible jusqu'à la fin de la volée et enlevées de la main du joueur. La justesse du score donné est de la responsabilité du joueur.
- 9.8. Une fois que le score est noté, il n'y a plus de possibilité de réclamation. A l'exception d'une erreur de calcul du noteur, mais celle-ci doit être signalée avant la prochaine volée du joueur concerné, sinon elle ne pourra plus être corrigée.
- 9.9. Si plus de points qu'il n'en reste à soustraire sont réalisés au cours d'une volée, la volée doit être interrompue. Les points ainsi marqués ne sont pas comptabilisés (règle du « Bust »).
- 9.10. Si un joueur franchit la butée pendant la volée, il reçoit d'abord un avertissement. Au deuxième franchissement, la volée complète vaut zéro point. La butée ne doit pas non plus être franchie dans toute sa longueur (prolongement fictif de la ligne) jusqu'à la cible.

- 9.11. Si un joueur commence volontairement ou involontairement une manche que son adversaire aurait dû commencer, le joueur ayant débuté la manche par erreur la perd, à l'exception du championnat SDA par équipe puisqu'aucune moyenne ne pourrait alors être calculée. Dans ce cas, les points du joueur ayant débuté à tort ne sont pas comptés.
- Toutes règles de jeu divergentes ou complémentaires sont soit stipulées au paragraphe « 11) DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPE », soit dans les règlements de tournois respectifs de l'organisateur.

10) RÈGLEMENT ANTIDOPAGE

- 10.1. La SWISS DARTS ASSOCIATION oblige ses membres à respecter le code édité par la World Anti-Doping Agency (WADA) ainsi que les règles antidopage éditées par la WORLD DARTS FEDERATION (WDF). Les listes sont publiées sur (www.wada-ama.org). Une demande sur les médicaments est à adresser à Swiss Sport Integrity, tous les links se trouvent sur www.darts.ch (>SDA >Links).
- 10.2. Toute personne qui tente, avant ou pendant la compétition, de se procurer un avantage par des méthodes ou la prise de substances anabolisantes ou calmantes expressément interdites dans le sport de fléchettes est passible d'une peine.
- 10.3. Est également passible d'une peine la tentative de dopage, la transmission, la vente ou la tolérance de telles méthodes ou substances.
- 10.4. Les personnes coupables de dopage seront dénoncées par la SDA, dans la mesure où la législation fédérale le prévoit, sur le fondement de la loi fédérale suisse sur l'encouragement de la gymnastique et des sports ainsi que de la loi fédérale suisse sur les stupéfiants.
- 10.5. Les participants à des manifestations sportives de la SDA ou à des tournois de classement SDA peuvent à tout moment être invités à se soumettre à un contrôle antidopage par l'organisation antidopage officielle du pays. La SDA peut en outre demander que des contrôles antidopage soient effectués par l'organisation antidopage officielle du pays.
- 10.6. Si le résultat du test est positif, tous les frais courants et à venir occasionnés par ces contrôles antidopage ainsi que les procédures suivantes seront à la charge de la personne coupable de dopage.
- 10.7. Si le résultat est négatif, les frais occasionnés par les contrôles antidopage demandés par la SDA seront à la charge de l'association.
- 10.8. Si un sportif refuse de se soumettre à un contrôle antidopage officiel, il sera déclaré comme ayant été testé positif au sein de la SDA.

- 10.9. Les clubs membres sont tenus de surveiller dans la mesure de leurs possibilités l'application des directives sur les règlements Anti-Doping pendant le championnat.
- 10.10. Le club membre répond de ses adhérents.
Si un abus de dopage intentionnel commis par un adhérent du club n'est pas signalé à la SDA, le club est autant responsable que la personne coupable de dopage.
- 10.11. Il est du devoir du sportif de s'assurer que les produits qu'il prend ne contiennent pas de substances interdites figurant sur la liste des produits dopants de la WADA.
- 10.12. Obligation de déclaration : si pour raisons médicales des substances figurant sur les listes de produits dopants en vigueur sont médicalement prescrites à des fins de rétablissement, l'organisateur d'une manifestation SDA ainsi que le comité de la SDA doivent en être avisés.
Demandez à votre médecin quelles substances contenues dans les médicaments se trouvent sur la liste actuelle des produits dopants et demandez une attestation médicale.
- 10.13. Tout club membre ainsi que tout joueur licencié est tenu de signaler immédiatement à l'organisateur ou à l'association toute infraction de dopage.
- 10.14. Les organisateurs de manifestations SDA et de tournois de classement SDA sont tenus de signaler immédiatement au comité de la SDA tout soupçon ou infraction manifeste de dopage. En cas d'abus manifeste, les joueurs ou équipes doivent immédiatement être exclus de la manifestation.
- 10.15. Toutes infractions aux règles antidopage en vigueur de la WADA, de la WDF et de la SDA seront sanctionnées sans exception. Les sanctions et amendes figurent sur la liste du catalogue des émoluments de la SDA.
- 10.16. Chaque nouveau demandeur de licence SDA doit remplir et signer le document « déclaration d'engagement sur le doping » et confirme en acceptant les différents points.

11) DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE

11A. Généralités

- 11.1. Toutes les personnes ayant 14 ans révolu et possédant une licence SDA valable peuvent participer aux matchs. Ces personnes doivent avoir un domicile déclaré en Suisse. Le comité de la SDA peut y déroger sur requête. La licence autorise à participer aux matchs de championnat de la SDA.
- 11.2. Des joueurs domiciliés dans des pays limitrophes peuvent en outre être licenciés et participer. Le nombre de licenciés étrangers par club n'est pas limité. Toutefois, 3 joueurs étrangers licenciés au plus peuvent intervenir par jour de match dans une équipe.

- 11.3. Les clubs ainsi que leurs licenciés ne peuvent appartenir activement à une autre association nationale de fléchettes, également membre de la WDF.
- 11.4. Une équipe se compose de min. 8 joueurs (LNA, LNB, 1ère Ligue), et min. 6 joueurs en 2ème Ligue. Un maximum de 12 joueurs (2ème Ligue : 10) peut participer à un match.
- 11.5. Le droit d'entrée dans le local de jeu doit être garanti à toute personne possédant une licence SDA et ayant le droit de jouer pendant la durée du match. La durée du match débute 1 heure avant le coup d'envoi jusqu'à 10 min. après la fin de la partie. Au cas où un club ou un restaurateur aurait prononcé une interdiction d'entrer, ce match devrait avoir lieu dans un autre local agréé par la SDA.
- 11.6. Il doit y avoir une possibilité de se restaurer sur place.
- 11.7. Le match commence à 13h00 le jour prévu dans le local de jeu de l'équipe à domicile, pour autant qu'il n'y ait pas d'autre arrangement entre les 2 équipes. Tout joueur qui n'est pas présent au moment de son match, perd celui-ci par forfait.
- 11.8. En 1ère & 2ème Ligue, on compose d'abord le premier bloc (doubles). Dans le deuxième bloc, on note les simples. En LNA & LNB on compose d'abord les simples, et les doubles dans le deuxième bloc. Chaque joueur ne peut jouer qu'une fois par série de simples ou de doubles. Les capitaines sont libres, d'un commun accord, de remplir tous les blocs en une fois. Sans accord le règlement fait foi.
- 11.9. Puis on compose le 3ème bloc. Les capitaines notent que les doubles dans le 2ème bloc (sans la LNA / B) et la 1ère série de simples. Pour les derniers simples, un report automatique se fait, ils ne doivent pas être composés.
- 11.10. L'équipe à domicile remplit les blocs en premier. La composition reste secrète, l'adversaire ne doit pas la voir avant d'avoir lui-même composé son bloc. Une infraction à cette règle sera considérée comme anti-sportive et réprimandé selon le point 11.19.
- 11.11. Au cas où une n'aurait pas assez de joueurs, elle laisse la dernière position libre dans les blocs. Ces parties seront validées en tant que forfait.
- 11.12. Le match se joue simultanément sur 2 cibles. Les 2 cibles de match doivent se trouver sur la même paroi. Une cible d'échauffement doit être disponible.
- 11.13. L'équipe à domicile fournit un noteur et l'autre équipe le deuxième noteur. Ceux-ci seront contrôlés par un joueur de chaque équipe. Si le match se joue sur plus de 2 cibles, l'équipe à domicile devra fournir les noteurs supplémentaires.
- 11.14. Avant chaque partie, le joueur a droit à 6 fléchettes d'essai.

- 11.15. Avant chaque partie (double ou simple) le joueur commençant la partie se décide par un tir sur la Bull. Le gagnant commencera les legs impairs (1er, 3ème, etc.), le perdant commencera les legs pairs (2ème et év. 4ème) (cf.art.9.3).

Un match se compose de :

Tableau 2 : déroulement d'un match de championnat

LNA / LNB	1ère Ligue	2ème Ligue	
8 simples	4 doubles	3 doubles	Bloc 1
4 doubles	8 simples	6 simples	Bloc 2
8 simples	4 doubles	3 doubles	Bloc 3
8 simples	8 simples	6 simples	
	8 simples	6 simples	
28 parties	32 parties	24 parties	
En cas d'égalité : 1 double supplémentaire			
Doubles «Best of 3 Legs» 501			
Simples NLA / NLB «Best of 5 Legs» 501			
Simples 1ère / 2ème Ligue «Best of 3 Legs» 501			

- 11.16. En cas de match nul, un double supplémentaire sera joué. Il ne sera pas possible d'aligner une paire de double ayant déjà joué ensemble dans ce match.
- 11.17. La règle des 3 points est appliquée : Victoire = 3 points, victoire après prolongation = 2 points, défaite après prolongation = 1 point, défaite = 0 point.
- 11.18. Un joueur dérangeant volontairement son adversaire ou causant un trouble de quelque manière que ce soit par sa non-sportivité peut être signalé au comité SDA. Après avoir reçu une deuxième réclamation, la SDA donnera un avertissement par écrit au joueur concerné. Une troisième réclamation aura pour conséquence la suspension du joueur pour le reste de la saison. Si la troisième réclamation intervient vers la fin de la saison en cours, la suspension peut être prononcée pour la première moitié de la saison suivante.
- 11.19. Le déplacement d'un match, sur demande d'un club, peut être exceptionnellement accordé. En règle générale, le match peut être uniquement joué en avance, par rapport à la date officielle (cf. art. 11.20). La SDA ne communique pas sur des déplacements de match, cela se règle entre les parties concernées et le secrétaire des résultats. Ces résultats ne sont pris en compte qu'à partir de la prochaine journée de championnat.

Le déplacement d'un match ne sera accordé par le secrétaire des résultats que si les points suivants sont respectés :

- a. La demande doit parvenir au min. 30 jours avant la date proposée au secrétaire des résultats par e-mail (resultat@darts.ch) et également à l'équipe adverse concernée.
Remarque : Nous vous conseillons d'en discuter d'abord avec l'équipe adverse avant de faire une demande auprès de la SDA.

Le déplacement du match ne sera accordé que si les équipes concernées se sont mise d'accord. Il est obligatoire que les équipes donne leur accord par écrit au secrétaire des résultats.

Le local de jeu doit être agréé par la SDA. La demande de changement de local doit nous parvenir en même temps que la demande de déplacement. Il faudra fournir également tous les documents sur le local de jeu.

La SDA fera parvenir aux deux équipes une décision dans les 14 jours, dès réception de tous les documents.

La SDA se réserve le droit de refuser le déplacement d'un match, même si les deux équipes se sont mises d'accord. Cette décision sera irrévocable.

Au cas où un match déplacé, avec l'accord de la SDA et des deux équipes, n'a pas lieu, l'équipe absente sera déclarée forfait.

- b. Un report d'un match ne sera accordé qu'en cas de force majeure.

Un cas de force majeure est quelque chose d'imprévisible par une équipe. Par ex. La fermeture du local sans annonce préalable, des dégâts causés par des intempéries au local, un accident survenu sur la route pendant le déplacement au match, décès et/ou inhumation d'un membre du club.

Un report en cas de force majeure, qui ne peut pas se dérouler dans un délai raisonnable, sera traité séparément par le secrétaire des résultats. La date de remplacement devra aussi dans ce cas être soumise à la SDA et à l'adversaire. Elle devrait dans la mesure du possible, ne pas être plus de 14 jours après la date officielle.

- c. La SDA a la possibilité de reporter toute une journée de championnat en cas de nécessité.
- d. Un report de match au-delà de la 12ème journée de championnat n'est toutefois pas possible, exception faite du report par la SDA d'une journée complète.

Dans le cas où un report de match se déroulerait sans le consentement de la SDA, ou si les deux équipes ne se présente pas à un match reporté, l'art. 11.33 entre en vigueur.

- 11.20. Il est permis d'inverser le lieu d'un match sans consentement de la SDA. Il faut en revanche respecter la date officielle, ainsi que l'ordre domicile et extérieur sur la feuille de match, ainsi que ses devoirs (cf. 11C annonce du résultat).
Il est également permis d'inverser les jours, par ex. de samedi à dimanche ou le contraire, sans le consentement de la SDA.

11B. Équipe incomplète

- 11.21. Une équipe peut participer à une rencontre avec maximum un joueur en moins. Avec moins de 7 joueurs (2^{ème} Ligue : 5), l'équipe est déclarée forfait. En cas de trois rencontres ou plus par saison avec un nombre insuffisant de joueurs, cette équipe est reléguée d'office.
- 11.22. Si pendant ou à la fin de la partie, le nombre min. de joueurs requis ne peut pas être atteint et que le nombre de parties est en dessous de 23 (LNA / LNB), 27 (1^{ère} Ligue) resp. 19 (2^{ème} Ligue), les parties manquantes seront déclarées forfait. Les données des autres parties (180, High-Finish, nombre de parties jouées) seront conservées dans les différents classements de la SDA.

11C. Annonce des résultats

- 11.23. Sur le site darts.ch, dès le vendredi avant le match, le programme de match est disponible au téléchargement. Les résultats des parties, le nombre de fléchettes, le reste, ainsi que le nombre de 180 doivent être rentrés dans le programme. Les capitaines ont la responsabilité de vérifier que tous le 180 soient inscrits.
- 11.24. Le résultat du match doit être transmis par l'équipe à domicile au plus tard jusqu'à 22h00 le jour du match par WhatsApp au N° mentionné sur le programme. Une photo du résumé de la feuille de match suffit, elle doit comprendre le nom des équipes, le résultat, le nombre de points joués et les fléchettes lancées par les deux équipes.
- 11.25. Le programme de match (fichier Excel) complètement rempli doit être envoyé au plus tard jusqu'à 23h59 le lundi consécutif au match, par E-mail au secrétaire des résultats. La date et l'heure mentionnées sur le serveur font foi. Les manquements seront traités d'après le catalogue des sanctions.
- 11.26. Si l'équipe visiteuse gagne par forfait, elle reprend aussi les devoirs d'annonce selon l'art. 11.25.

11D. Club avec plusieurs équipes

- 11.27. Tout club membre est habilité à inscrire une ou plusieurs équipes aux championnats par équipe de la SDA.
- 11.28. Il ne peut y avoir plusieurs équipes du même club dans une ligue, sauf dans la dernière division.
- 11.29. Un même week-end (tour de championnat), un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe. Si un joueur participe par exemple le samedi dans un match de la I, il ne peut pas jouer le dimanche pour la II ou la III, etc.

- 11.30. Après une troisième participation à un match dans un tour de championnat de la même ligue, un joueur ne peut plus jouer dans une autre équipe du club de ligue inférieure ou de la même ligue.
- 11.31. Chaque club est tenu d'effectuer un auto-contrôle, pour que les règlements du championnat soient respectés. Si la SDA remarque dans un contrôle ultérieur qu'une équipe a aligné des joueurs n'ayant pas le droit de participer, le match sera forfait en faveur de l'adversaire (également rétroactivement).

11E. Forfaits

- 11.32. Un forfait peut être prononcé dans les cas suivants :

(Joueur)

- Joueur ayant participé trois fois dans une équipe de ligue supérieure ou de même ligue et joue quand même dans une autre équipe.
- Comportement antisportif ou non conforme au règlement.

(Équipe)

- L'équipe ne se présente pas le jour du match
- Nombre insuffisant de joueurs

11.33. Les forfaits en raison d'une équipe ou un joueur seront validés par une défaite à zéro. En LNA / B par 0:28, en 1ère Ligue par 0:32 et en 2ème Ligue par 0:24, ainsi que 3 points de retrait. Les simples en LNA / B par 0:3, en 1ère et 2ème Ligue par 0:2, les doubles par 0:2.

- 11.34. Si les deux équipes contreviennent au règlement, elles seront sanctionnées toutes les deux d'un forfait et d'un retrait de 3 points au championnat.

- 11.35. Si une équipe ne se présente pas à son match lors des 2 dernières journées de championnat, le retrait de points se reportera également sur la saison suivante.

11F. Rangierung, Aufstieg / Abstieg

- 11.36. Le classement du championnat se fait en fonction des critères suivants :

1. Points / 2. Team-average / 3. Points en confrontation directe / 4. Team-average en confrontation directe / 5. Tirage au sort.

- 11.37. Le nombre de promus et de relégués sera communiqué lors de la divulgation du calendrier de la saison, au début de celle-ci.

- 11.38. Si une équipe refuse la promotion ou si elle est bloquée par une équipe du club évoluant dans la division supérieure, on privilégiera le deuxième du groupe. Si les deux premières équipes du groupe refusent la promotion, la place de promu reste vacante.

- 11.39. Si une autre équipe du club est présente dans la division d'une équipe reléguée, elle sera elle aussi reléguée, sans autres sanctions (relégation d'office).

- 11.40. Si une équipe demande à être reléguée volontairement, elle ne pourra pas être promue la saison suivante.
- 11.41. Si une place de promu reste vacante, s'il y a une relégation d'office ou si une équipe se retire, le nombre de relégués sera diminué.
- 11.42. Les play-offs se dérouleront selon les critères du comité SDA. Les détails se trouvent dans le règlement des play-offs.
- 11.43. Chaque saison un classement des averages (moyenne par fléchette) est tenu, mais uniquement pour les parties en simples. Un bonus y est ajouté en fonction du résultat.
Un classement de ces averages est publié en fin de saison. Le calcul des averages, ainsi que les critères pour les récompenses sont du domaine du comité SDA.
- 11.44. Ces éventuelles récompenses ne seront uniquement distribuées à des joueurs ayant joué un quota de 50% de simples possibles. On tiendra compte du groupe dans lequel le joueur aura majoritairement joué. En cas de forfait d'un adversaire et d'après la feuille de match, son quota sera diminué du même nombre.
- 11G. Retrait pendant la saison en cours
- 11.45. Une équipe qui abandonne en cours de saison est déclarée forfait pour tous les matchs de championnat (même de manière rétroactive).
L'équipe peut en outre être exclue de la saison suivante par décision du comité.
- 11.46. Le retrait d'une équipe doit se faire au minimum 7 jours avant la journée de championnat suivante, par écrit auprès du secrétaire des résultats (resultat@darts.ch), ainsi qu'auprès de l'équipe adverse. Sinon le match suivant sera également considéré comme un forfait réglementaire.
- 11.47. Le comité publiera le retrait d'une équipe sur le site web de l'association.
- 11.48. Les parties forfaits respectivement les sanctions causées par le retrait d'une équipe seront traitées séparément d'après le catalogue des émoluments (retrait d'une équipe).
- 11.49. Les licences de jeu des joueurs concernés restent valables jusqu'à la fin de la saison pour ce club et pour le classement SDA.
- 11.50. Si le club ne s'acquitte pas de ses devoirs auprès de la SDA, toutes les licences du club seront bloquées.
- 11.51. Les données individuelles des joueurs (180, High-finishs, nombre de matchs) pour les matchs de championnat déjà effectués restent dans les différents classements SDA.
- 11.52. Pour réintégrer le championnat, toutes les amendes doivent au préalable être soldées conformément au catalogue des émoluments.
- 11.53. Une réintégration dans le championnat en cours de saison n'est pas possible.

12) CLASSEMENT SDA

- 12.1. Tous les joueurs et joueuses peuvent marquer des points SDA. Concernant la nomination dans le cadre national ou l'invitation au Masters, il faut être détenteur d'une licence SDA.
- 12.2. Les classements SDA comporteront les catégories dames, open et junior.
- 12.3. Les classements sont tenus à jour au fur et à mesure. Les matchs de championnat ne donnent pas droit à des points au classement.
- 12.4. Ils sont publiés sur le site SDA www.darts.ch (>Tournois >SDA Rankings).
- 12.5. Le mercredi avant le tournoi est la date de référence pour la liste des têtes de série. À l'exception du tournoi sur invitation Masters SDA, pour lequel la date de référence est ajoutée.

Tableau 3 : Catégorie de tournoi (cf. 16.27f.)

Manifestation / Event	Catégorie	Points pour le classement
Championnat par équipe	aucune	aucun
Coupe Suisse SDA par équipe	aucune	aucun
SDA SWISS OPEN (WDF)	A1	d'après le tableau
SDA HELVETIA OPEN (WDF)	A1	d'après le tableau
Championnat Suisse SDA	A2	d'après le tableau
Masters SDA	A2	d'après le tableau
Tournoi de classement SDA (+ = avec Round Robin)	A, A+	d'après le tableau
Tournoi de classement SDA (+ = avec Round Robin)	B, B+	d'après le tableau

- 12.6. Les points sont comptabilisés au classement en fonction de la catégorie après la fin de la manifestation. Les points de la même manifestation de l'an passé sont enlevés du classement (classement évolutif).
- 12.7. Les catégories en simples sont les suivantes : Dames, open et junior.

Tableau 4 : Distribution de points pour les tournois :

Catégorie Rang	1	2	3-4	5-8	9-16	17-32	33-64	65-128	129-256	>256
A1	200	170	140	110	80	60	40	30	20	10
A2	150	120	90	75	60	45	35	25	16	8
A+	120	90	75	60	45	35	25	16	8	4
A	100	75	60	45	35	25	16	8	4	1
B+	75	60	45	35	25	16	8	4	2	1
B	60	45	35	25	16	8	4	2	1	

13) COUPE SUISSE SDA PAR ÉQUIPE

- 13.1. Chaque club membre actif est habilité à faire une demande pour organiser la Coupe Suisse par équipe.
- 13.2. Le comité SDA est chargé de coordonner la manifestation avec le club organisateur.
- 13.3. À la Coupe Suisse SDA, indépendamment du système de jeu, les deux premiers de LNA et le champion de LNB sont tête de série. En fonction du nombre d'équipes inscrites, d'autres têtes de série sont désignées par la SDA d'après le classement de la LNA.
- 13.4. Le mode de jeu est basé sur le mode du jeu du championnat et sera divulgué le jour de la manifestation. En règle générale les parties se jouent en « mode Coupe SDA » :
 - Bloc 1 6 simples
 - Bloc 2 3 doubles / 6 simples
 Toutes les parties se jouent en « Best of 3 Legs ».
- 13.5. Le tirage au sort se fera, en présence des capitaines d'équipe, avant le début de la Coupe Suisse SDA.
- 13.6. Le jury de la Coupe Suisse SDA sera formé par le comité SDA.

14) CHAMPIONNATS SUISSES SDA

- 14.1. Les Championnats Suisses sont un tournoi de la catégorie A2.
- 14.2. Chaque club membre actif est habilité à faire une demande pour organiser les championnats Suisses SDA.
- 14.3. Le comité SDA est chargé de coordonner la manifestation avec le club organisateur.
- 14.4. Les championnats suisses doivent être organisés en simples dans les catégories dames, open et junior.

- 14.5. Les joueurs et joueuses bénéficiant d'une licence SDA valable sont habilités à participer. Il est possible aux personnes possédant un passeport suisse d'y participer, en prenant une licence journalière.
- 14.6. En l'absence de stipulation contraire, les règles générales pour les tournois de classement SDA s'appliquent aux championnats suisses.
- 14.7. Le mode de jeu des Championnats Suisses SDA sera divulgué par la SDA le jour du tournoi pour les différentes catégories.
- 14.8. Le jury des Championnats Suisses SDA sera formé par le comité SDA.

15) MASTERS SDA

- 15.1. Le Masters SDA est un tournoi de la catégorie A2.
- 15.2. Sont qualifiés les 64 meilleurs joueurs à licence SDA, les 16 meilleures dames à licence SDA et les 4 meilleurs juniors à licence SDA, d'après le classement SDA (au 31 décembre).
- 15.3. Les invitations sont envoyées au minimum un mois avant la date de la manifestation.
- 15.4. Chaque club membre actif est habilité à faire une demande pour organiser le Masters SDA.
- 15.5. Le comité SDA est chargé de coordonner la manifestation avec le club organisateur.
- 15.6. Le Masters est disputé en simples dans les catégories dames, open et junior.
- 15.7. En l'absence de stipulation contraire, les règles générales pour les tournois de classement SDA s'appliquent au Masters SDA.
- 15.8. Le mode de jeu du Masters SDA sera divulgué par la SDA le jour du tournoi.
- 15.9. Le jury du Masters SDA sera formé par le comité SDA.

16) TOURNOIS DE CLASSEMENT SDA

16A. Généralités

16.1. Les tournois de classement sont attribués sur demande par le comité SDA.

16B. Dates

16.2. La coordination des dates des tournois de classement s'effectue entre le comité SDA et les clubs membres. Les manifestations devront être fixées en fonction des dates libres restantes.

16.3. Deux tournois de classement des catégories A (A ou A+) et B (B ou B+) ne peuvent pas se dérouler le même jour.
Il est toutefois possible qu'un même organisateur organise deux tournois le même week-end (samedi et dimanche). Les tournois doivent alors être organisés sous des noms différents et peuvent ainsi comporter des catégories différentes.

16.4. Un tournoi de classement ne peut être disputé pendant les week-ends de championnat ou pendant les manifestations internationales de l'équipe nationale.

16.5. Les tournois de classement doivent si possible se coordonner avec les grandes manifestations internationales (Masters WDF, Championnats du monde WDF et tournois WDF en Europe) afin d'éviter tout chevauchement.

16.6. Excepté les reports de dates de manifestations à court terme sur lesquels la SDA et ses clubs membres n'ont aucune influence. Dans ces cas, la décision revient au comité SDA.

16C. Demande de tournoi de classement

16.7. Les clubs membres souhaitant organiser pour la première fois un tournoi de classement doivent déposer une demande écrite à la SDA au minimum 3 mois à l'avance (voir tableau 6).

16.8. Le comité SDA décide, après réception de la demande officielle, si un tournoi sera pris en compte pour le classement SDA.

16.9. Les tournois existants seront automatiquement reconduits pour l'année suivante. Pour un changement de catégorie, on doit également déposer une demande écrite au comité SDA au minimum 3 mois à l'avance.

16.10. Les tournois de classement ne peuvent être organisés que par un club membre actif de la SDA. L'organisation d'un tournoi sous le patronat d'un membre actif est autorisée si le comité SDA y consent. Le club actif ayant octroyé le patronat est responsable du bon déroulement, du respect des règles ainsi que du contact direct (correspondance, facturation, etc.).

16.11. Pour l'organisation d'un tournoi de classement SDA, une somme de 100,00 CHF doit être versée à l'association pour un tournoi de catégorie A et 50,00 CHF pour la catégorie B. Cette somme sera facturée par la SDA à l'organisateur après le tournoi SDA.

16.12. Pour les tournois de classement SDA de catégories A1, A2, A, A+, B et B+ il faudra organiser au minimum des simples dames, open et juniors. D'autres compétitions peuvent être organisées, mais elles ne sont pas obligatoires (par ex. double, mixte, par équipe, etc.). Un joueur étant né homme, et se déclarant femme ou non genré ne peut pas participer dans la catégorie dame, mais cette personne doit participer dans la catégorie open.

16D. Programme

16.13. La publication du programme du tournoi de classement doit parvenir à tous les clubs membres actifs et à la SDA au plus tard 30 jours avant la date du tournoi.

16.14. La SDA se réserve le droit de retirer du classement SDA un tournoi ne respectant pas les règlements en vigueur ou nuisant de quelque manière que ce soit au sport de fléchettes et à la réputation de la SDA.

16.15. Les tournois de classement SDA à l'exception des Championnats Suisses et du Masters doivent être organisé en mode open (ouvert également aux non licenciés). Pour les détenteurs d'une carte PDC Tourcard, c'est l'organisateur qui décide d'autoriser ou non le joueur ou la joueuse à participer à son tournoi. Dans ce cas, le joueur ou la joueuse doit en faire la demande auprès de l'organisateur. Les détenteurs d'une carte PDC Tourcard ne sont pas autorisés à participer aux tournois WDF Swiss Open et Helvetia Open, ni aux championnats suisses SDA.

16.16. L'organisateur d'un tournoi SDA de catégorie A1, A2, A, A+ et B ne sont pas autorisé à limiter le nombre de participants, sauf les organisateurs de tournoi de catégorie B+.

16.17. Pour participer aux Championnat Suisses et au Masters SDA, il est impératif d'être détenteur d'une licence SDA valable. Aux Championnat Suisses, les citoyens suisses peuvent participer en prenant une licence journalière.

16.18. Tous les tournois de classement SDA doivent respecter les règlement SDA en vigueur.

16E. Lieux de match / locaux

16.19. Il doit y avoir suffisamment de place pour chaque cible, ce qui signifie que la distance du centre de la Bull à un autre doit être au minimum de 2 mètres. Le plafond de la pièce doit être au minimum à 2,4 mètres de hauteur. Les joueurs adverses doivent se trouver à une distance minimale de 1,5 mètre derrière la butée.

16.20. Les zones de jeu doivent être séparées par des tables ou d'autre manière pour que les joueurs ne soient pas perturbés par les spectateurs.

16.21. Il faut s'assurer que seuls les joueurs et les scoreurs impliqués dans la partie se trouvent dans la zone de jeu.

16.22. Il est strictement interdit de fumer dans toute la salle de match.

16.23. Les tournois de catégorie A1, A2, A et A+ doivent utiliser les installations de la SDA.

Excepté le Papillon Open, d'après une décision de l'Assemblée Générale, tant que la manifestation se déroulera sans interruption.

16.24. Les finales de la catégorie A1, A2, A et A+ doivent se disputer à l'écart des autres cibles, sur une cible de finale.

16.25. Les tournois de la catégorie A1, A2, A et A+ doivent mettre au moins 2 cibles d'échauffement à disposition.

16F. Format de jeu

16.26. Chaque match de la catégorie A1 et A2 doit se disputer en au moins 4 manches gagnantes (best of 7 legs) de 501 points. Pour les tournois de catégorie A, A+, B, B+, le nombre de manches gagnantes minimums est de 3 (best of 5 legs). Le mode de jeu en sets est autorisé pour toutes

16.27. Les tournois de classement SDA des catégories A1, A2, A et B doivent se dérouler en mode KO (élimination directe)

16.28. Les tournois de la catégorie A+ et B+ peuvent organiser un pré-tournoi (Round Robin, mode "Brienzwiler", etc.). Le tournoi principal en mode KO doit se dérouler avec au minimum 32 joueurs, resp. 32 joueuses (selon l'art. 16.12.).

16.29. Le format de Double KO n'est pas autorisé dans les tournois de classement SDA.

16G. Organisation

16.30. Le tournoi doit se dérouler sans problèmes. Il doit se terminer le dimanche à 18h00 au plus tard.

16.31. L'organisateur doit s'assurer qu'il y a suffisamment de cibles pour un déroulement rapide du tournoi. Il doit y avoir des possibilités pour s'échauffer avant et pendant le tournoi.

16.32. Il faut s'assurer qu'il y ait une offre de boissons et de nourriture en quantité suffisante pour les joueurs et les spectateurs.

16.33. L'organisateur doit veiller à avoir assez de personnel pour gérer de façon optimale le montage et le démontage des installations de jeu, le déroulement du tournoi ainsi que le secteur de la gastronomie pendant la manifestation.

16.34. Il doit y avoir un jury composé d'au moins trois personnes, mais au plus cinq. Le jour de la manifestation, ce jury se prononce pour tout ce qui concerne le tournoi.

16.35. Les joueurs enfreignant les règles doivent être disqualifiés par le jury du tournoi et expulsés de la salle si nécessaire. Ces joueurs (ou spectateurs) doivent être signalés à la SDA (avec motivation).

La SDA se réserve le droit de prononcer des sanctions supplémentaires.

- 16.36. L'organisateur doit établir un classement complet de toutes les compétitions disputées. Les moyennes exactes (moyenne par fléchette) pour les demi-finales et les finales open ainsi que pour les finales dames et junior doivent également être calculées. Toutes ces données doivent être transmises électroniquement au comité SDA par le club organisateur au plus tard 3 jours après le tournoi.
- 16.37. La presse locale doit être informée avant et après le tournoi. Les articles de presse concernant le tournoi doivent être transmis au webmaster SDA.
- 16.38. Les finalistes de chaque compétition doivent être photographiés lors de la remise des prix. Ces photos sont à transmettre au webmaster SDA.
- 16H. Liste des têtes de série
- 16.39. Pour les tournois de classement, les têtes de série doivent être désignées en fonction du nombre de participants au jour de référence (tableau 5). Le jour de référence pour le classement pour établir la liste est le mercredi précédent le jour du tournoi.
À l'exception du SWISS OPEN et de l'HELVETIA OPEN où les têtes de série se déterminent en fonction du règlement et du classement de la WDF.
- 16.40. Dans les tournois de catégorie A+ et B+, dans le pré-tournoi on place les têtes de série de telle façon qu'ils ne peuvent pas se rencontrer ; Dans la phase de KO on place ou tire au sort les joueurs selon les résultats de la phase de groupe. En cas d'égalité, le classement SDA fera foi.
- 16.41. Les joueurs inscrits, présent ou non dans le classement SDA, classé jusqu'au 25^{ème} rang du classement WDF seront prioritaire par rapport au classement SDA. Le classement WDF est disponible sur le site web de la WDF (www.dartswdf.com) le mercredi avant le tournoi. Ils sont à mettre en premier comme tête de série. Si aucun de ces joueurs n'est présent, le classement SDA fait foi.
- 16.42. Pour désigner les têtes de série dans un tournoi de double, on additionne les points au classement SDA des deux partenaires. En double open, on additionne les points au classement SDA des deux partenaires, indépendamment du fait que ce soit un homme ou une dame.
Total le plus élevé = classé N°1 ; 2^{ème} total le plus élevé = classé N°2 etc.

Tableau 5 : Nombre de têtes de série :

Participants	Nombres têtes de série
3 – 16 participants	2 têtes de série
17 – 32 participants	4 têtes de série
33 – 64 participants	8 têtes de série
ab 65 participants	16 têtes de série

16I. Catégorie de tournoi

- 16.43. La dotation pour les deux premières places des compétitions individuelles est déterminante pour la catégorie des tournois de classement SDA. Pour un tournoi de classement les catégories open et dames doivent être les mêmes.
- 16.44. La catégorie d'un tournoi de classement open et dames doit être clairement indiquée dans le programme de l'organisateur.
- 16.45. La catégorie junior correspondra à la catégorie open.
- 16.46. Les tournois de classement sont répartis dans les catégories A1, A2, A, A+, B, B+ en fonction des consignes suivantes :

Tabelle 6: Consignes

Manifestation / Event	Catégorie	Dotation 1ère / 2ème place en CHF
SDA SWISS OPEN (WDF)	A1	selon le règlement WDF
SDA HELVETIA OPEN (WDF)	A1	selon le règlement WDF
Championnats Suisses SDA	A2	aucunes consignes SDA
Masters SDA	A2	aucunes consignes SDA
Tournoi de classement SDA	A, A+	>= 400.00 / >= 200.00
Tournoi de classement SDA	B, B+	>= 200.00 / >= 100.00

- 16.47. La dotation aux participants doit correspondre au minimum au nombre de têtes de série. Il n'y a pas de consigne quant au montant.

16J. Tournois juniors

- 16.48. Les tournois juniors servent à encourager le sport des jeunes. Pour cette raison, les tournois de la catégorie A, A+, B, B+ ne sont soumis à aucun frais d'inscription. Il n'y a pas de consigne de dotation.
- 16.49. Toutes les personnes jusqu'à 18 ans dans l'année (31 décembre) peuvent participer.
- 16.50. Il est permis d'autoriser les juniors à participer dans la catégorie open ou dames. Dans ce cas les juniors sont soumis aux règlements de ces compétitions.
- 16.51. Au cas où uniquement un tournoi junior est organisé, sans aucune catégorie adulte, le comité SDA peut attribuer la catégorie A à ce tournoi. Pas de frais d'inscription ne doivent être prélevés et aucune dotation distribuée.

16K. Suspension de joueurs

16.52. Le comité SDA peut exclure ou interdire la participation aux tournois de classement SDA pour des joueurs licenciés aussi bien que non licenciés, en cas de comportement déloyal, non sportif et/ou contraire aux règlements ou signalés à la SDA.

Une liste noire (Black List) tenue par la SDA est disponible pour les organisateurs de tournois SDA. Cette liste est déterminante.

17) CADRE DE L'ÉQUIPE NATIONALE SDA

17.1. Le cadre de l'équipe nationale est déterminé par le coach de l'équipe nationale. Il n'existe aucun droit à être sélectionné dans le cadre national. Pour faire partie du cadre national, il faut remplir tous les critères suivants :

- Vous n'avez joué, lors des 3 années précédentes, pour aucune autre association d'un pays membre de la World Darts Federation (nominations, sans participation ne seront pas prises en compte).
- Vous êtes membres d'un club SDA et êtes détenteur d'une licence SDA valable.
- Vous êtes citoyens ou citoyennes Suisses ou domiciliés en Suisse, détenteur d'un permis de séjour au minimum depuis 3 ans (année civile complète) ou détenteur d'un permis d'établissement. Vous avez l'obligation de la preuve auprès du coach national.
- Les joueurs juniors (selon la WDF) nécessitent l'autorisation des parents.

17.2. Le coach de l'équipe nationale et le comité SDA conviennent des critères concernant la nomination des joueurs.

17.3. Les membres de la sélection doivent respecter les consignes de l'association et du coach de l'équipe nationale ou de son conseiller.

17.4. Les membres du cadre nationale doivent se comporter de manière exemplaire et en respectant le sport de fléchettes, au sein et en dehors de la SDA.

17.5. Les sanctions pour mauvais comportement seront prononcées, selon la situation, par le comité SDA ou lors de manifestations internationales sur place par le coach de l'équipe nationale.

17.6. Lors de manifestations internationales, un tuteur se chargera de la surveillance des joueurs de l'équipe nationale junior. Il assumera les droits et devoirs des représentants légaux des juniors. Leurs consentements par écrit doivent être recueillis avant le départ.

18) SANCTIONS ET AMENDES

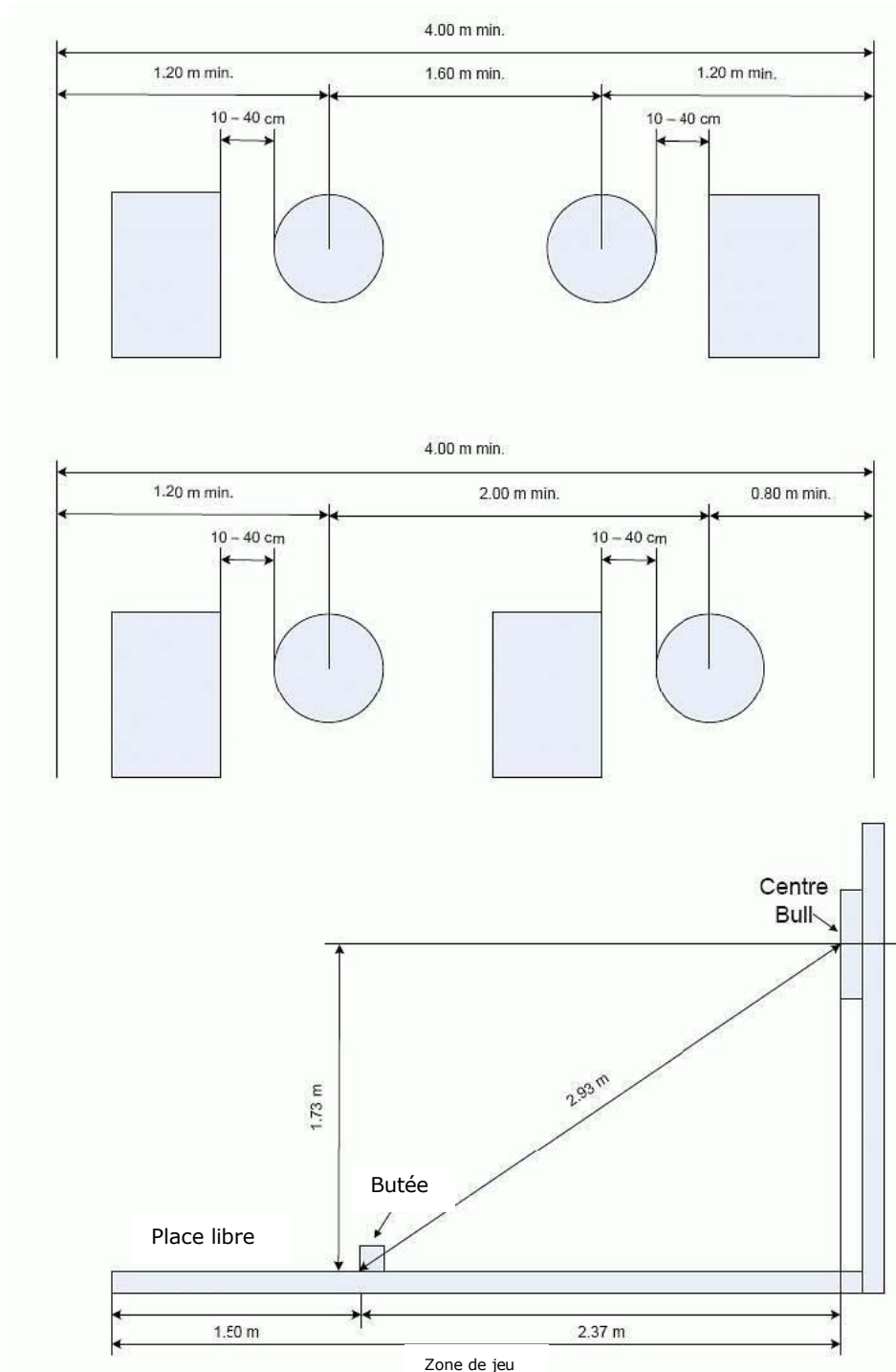
18.1. Tout manquement par des clubs membres ou par des joueurs licenciés, ainsi que les sanctions en résultant sont prévus dans le catalogue des émoluments.

19) DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement de matchs et tournois est rédigé en allemand et en français. En cas d'interprétation contradictoire, la version allemande fera foi.

ANNEXE 1

Installation pour la ligue, fig. 1



Les tableaux et cibles peuvent également être placés en vis-à-vis dans la mesure où toutes les mesures minimales sont respectées.